



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 39820

Texte de la question

Les villes de Tarbes et de Lourdes ont fait installer dans leurs bureaux de la poste des boites aux lettres equipées de plaquettes en braille destinees aux non-voyants. Cette initiative lui paraissant hautement louable, M Georges Mesmin demande a M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge des P et T, s'il existe des projets d'extension de cette mesure.

Données clés

Auteur : [M. Mesmin Georges](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39820

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1943